

PROCÈS VERBAL Conseil communautaire

Séance du Jeudi 09 mars 2017 à 18 h 30
Salle Polyvalente de BIGNAN

ORDRE DU JOUR :

I.	INSTANCES- AFFAIRES GENERALES	4
A.	DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE <i>RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT</i>	4
B.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2017 <i>RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT</i>	5
II.	FINANCES	5
A.	PRESENTATION D'UNE PROPOSITION DE PROGRAMMATION DU PPI <i>RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT</i>	5
B.	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 <i>RAPPORTEUR : M M. LE PRESIDENT</i>	5
C.	ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS <i>RAPPORTEUR : M. GUENAËL ROBIN</i>	6
D.	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 <i>RAPPORTEUR : M. GUENAËL ROBIN</i>	7
E.	PRESENTATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	16
F.	VOTE DES TAUX <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	18
III.	SYSTEMES D'INFORMATION	19
A.	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : PRESENTATION DES SCENARII D'EVOLUTION DANS LE CADRE DE LA FUSION <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	19
IV.	MARCHES PUBLICS.....	20
A.	RECTIFICATION DU MONTANT DU MARCHE DE TRAVAUX CONCLU AVEC L'ENTREPRISE PIGEON BRETAGNE SUD SUR LE LOT N°1 TERRASSEMENT VRD SUR LA CONSTRUCTION D'UN MULTI ACCUEIL A PLUMELIAU <i>RAPPORTEUR : M. BENOIT QUERO</i>	20
B.	RECTIFICATION DU MONTANT DU MARCHE DE TRAVAUX CONCLU AVEC L'ENTREPRISE TEXIER JEAN-NOËL SUR LE LOT N°13 CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRES TRAITEMENT DE L'AIR SUR LA CONSTRUCTION D'UN MULTI ACCUEIL <i>RAPPORTEUR : M. BENOIT QUERO</i>	20
C.	AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN MULTI ACCUEIL A PLUMELIAU <i>RAPPORTEUR : M. BENOIT QUERO</i>	21
D.	AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN MULTI ACCUEIL A PLUMELIAU <i>RAPPORTEUR : M. BENOIT QUERO</i>	21
E.	AVENANTS AUX MARCHES POUR LA GENDARMERIE DE BAUD <i>RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT</i>	22
F.	RECTIFICATION DU MONTANT DU MARCHE DE TRAVAUX CONCLU AVEC L'ENTREPRISE GOLFE PEINTURE SUR LE LOT N°10 SUR LA CONSTRUCTION DE DEUX ATELIERS ZONE INDUSTRIELLE DU LAY A SAINT JEAN BREVELAY <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	22

G.	AVENANT AU CCAP DU MARCHÉ EN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS ENTERRES, DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES, DE COLONNES AERIENNES ET CONTROLE D'ACCES OU SERVICE ASSOCIES AFIN D'OPTIMISER LA GESTION DES DECHETS <i>RAPPORTEUR : M. GUENAËL ROBIN</i>	23
H.	REGULARISATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ DE PROGRAMMISTE AMO PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE A BAUD <i>RAPPORTEUR : M. PASCAL ROSELIER</i>	23
I.	LANCEMENT ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR EXTENSION ET RENOVATION DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA ZONE ARTISANALE DU DRESSEVE A BAUD <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	24
V.	RESSOURCES HUMAINES	25
A.	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i> 25	
B.	TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	26
C.	ADHESION AU CNAS <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	27
D.	POINT SUR LES RECRUTEMENTS EN COURS <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	27
VI.	COMMUNICATION	28
A.	SIGNALÉTIQUE A ACTUALISER SUR LE TERRITOIRE DE CMC <i>RAPPORTEUR : M. GERARD LE ROY</i>	28
VII.	SERVICES TECHNIQUES	29
A.	REQUALIFICATION ZI DE KERJOIE A BIGNAN : MAITRISE D'ŒUVRE <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	29
B.	VENTE DU MINIBUS IMMATRICULE 5504 YH 56 DU CNP DE LOCMINE <i>RAPPORTEUR : M. PIERRE GUEGAN</i>	31
VIII.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	31
A.	EREF : CONVENTION AVEC MRJC (MOUVEMENT RURAL DE LA JEUNESSE CHRETIENNE) <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	31
B.	INCUBATEUR : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE. MARCHÉ DE TRAVAUX <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	32
C.	ZA DE PORT ARTHUR II A PLUMELIAU : CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	33
D.	ZONE DU LAY A ST JEAN BREVELAY : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE CELVIA ET A LA SCI MICHEL <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	33
E.	PEPINIERE DU PIGEON BLANC A LOCMINE : LOCATION DE BUREAUX A LA SOCIETE UTILITIES PERFORMANCE <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	33
F.	ZONE DE KERJOIE A BIGNAN : LOCATION ATELIER RELAIS.....	34
IX.	TRANSPORTS SCOLAIRES	35
A.	REGLEMENT INTERIEUR <i>RAPPORTEUR : M. NOËL LE LOIR</i>	35
B.	BROCHURE DE RENTREE 2017-2018 <i>RAPPORTEUR : M. NOËL LE LOIR</i>	35
C.	PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE GESTION 2016 - SECTEUR DE EX BAUD COMMUNAUTE <i>RAPPORTEUR : M. NOËL LE LOIR</i>	36
X.	CULTURE	36
A.	- ACTIONS CULTURELLES <i>RAPPORTEUR : MME YOLANDE KERVARREC</i>	36
XI.	TOURISME	39
A.	PARTICIPATION FINANCIERE AU SALON EVASION NATURE ET RANDONNEE <i>RAPPORTEUR : M. STEPHANE HAMON</i> 39	
B.	GITE RANDO'PLUME DE BIEUZY : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 ET DE LA TARIFICATION 2017 <i>RAPPORTEUR : M. STEPHANE HAMON</i>	39
XII.	ENFANCE JEUNESSE	40
A.	PERIODE DE FERMETURE DES MULTI ACCUEILS DE LOCMINE ET DE SAINT-JEAN BREVELAY <i>RAPPORTEUR M. BENOIT QUERO</i>	40

B. ACCUEIL DE LOISIRS A LOCMINE <i>RAPPORTEUR M. BENOIT QUERO</i>	40
XIII. CIAS	40
A. AUTORISATION DE SOLLICITER UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 250 000 € <i>RAPPORTEUR M. BENOIT QUERO</i>	40
B. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT <i>RAPPORTEUR M. BENOIT QUERO</i>	41
XIV. QUESTIONS DIVERSES	44
ANNEXES :	45

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillers communautaires suivants () :

M. Claude ANNIC, Mme Nolwenn BAUCHE GAVAUD, M. Jean-Paul BERTHO, M. Pierre BOUEDO, M. André BOURGES, M. Christophe BRET, Mme Patricia CONAN, M. Philippe CORBEL, M. Gérard CORRIGNAN, Mme Stéphanie DEUDON, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. André GUILLEMET, Mme Pascale GUYADER, M. Stéphane HAMON, Mme Yolande KERVARREC, M. Hervé LAUDIC, M. Raymond LE BRAZIDEC, M. Yvon LE CLAINCHE, M. Henri LE CORF, Mme Jessica LE GOUEVEC, M. Bernard LE LABOURIER, M. Noël LE LOIR, Mme Annie LE MAY, M. Noël LE MOIGNO, M. Jacques LE MOUEL, M. Pierre LE NEVANEN, Mme Nicole LE PEIH, M. Gérard LE ROY, M. Philippe LE VANNIER, Mme Nathalie LOHO, M. Yannick LUCAS, M. Louis MORIO, Mme Carine PESSIOT, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Benoît QUÉRO, M. Léon QUILLERÉ, M. Guénaël ROBIN, M. Pascal ROSELIER, Mme Anne SOREL, M. Grégoire SUPER, Mme Marie-Christine TALMONT.

ABSENTS EXCUSÉS.

POUVOIRS :

M. Charles BOULOUARD a donné pouvoir à Mme Jessica LE GOUEVEC.
M. Jean-Luc EVEN a donné pouvoir à Mme Carine PESSIOT
Mme Martine LE LOIRE a donné pouvoir à Mme Pascale GUYADER,
Mme Nadine NICOLAS – DUFOUIL a donné pouvoir à M. Grégoire SUPER,
Mme Isabelle PABOEUF a donné pouvoir à M. Guénaël ROBIN,
M. Benoît ROLLAND a donné pouvoir à M. Bernard LE LABOURIER,

Soit 48 votants

I. Instances- affaires générales

M. le Président procède à l'appel nominal des conseillers. Après vérification du quorum, il déclare la séance ouverte.

A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance *Rapporteur : M. le Président*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15, L. 2121-21 et L. 5211-1, au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de NE PAS PROCEDER au scrutin secret***
- ***de DESIGNER, selon l'ordre alphabétique, un (e) secrétaire de séance :***
M. Jean Paul BERTHO

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2017

Rapporteur : M. le Président

M. le Président SOUMET A L'APPROBATION des membres du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance du 08 février 2017 transmis à tous les délégués.

Après avoir exposé les modifications relatives à la composition des commissions (désignation des membres du territoire de Locminé, et modification de la commission eau environnement : Léon QUILLERE remplace Benoît QUERO),

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le PV modifié du conseil du 8 février 2017.

ANNEXE I. B. : PV DU CONSEIL DU 08/02/2017

EN PIÈCES JOINTES

II. Finances

A. Présentation d'une proposition de programmation du PPI

Rapporteur : M. le Président

Le bureau propose au conseil communautaire une programmation du PPI sur la base des projets déjà engagés par les trois intercommunalités, et validés en conseil communautaire commun.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'ADOPTER le PPI proposé*

ANNEXE II. A. : TABLEAUX PPI

EN PIÈCES JOINTES

B. Approbation des comptes de gestion 2016

M. le Président

Rapporteur : M

Vu les comptes de gestion établis par les comptables publics de Baud et Locminé,

Après s'être assuré que les comptes de gestion ont repris dans leurs écritures, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2016 n'appellent aucune observation ni réserve de la part du conseil communautaire,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les comptes de gestion**
 - ✓ *Du budget principal de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Transport Scolaire de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Musique et Danse de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Gestion des déchets de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe SPANC de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Gendarmerie de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Terrains aménagés de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Lot. Le Douarin de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Lot. Port Arthur 2 de Baud Communauté*
 - ✓ *Du budget principal de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Transport Scolaire de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Déchets de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe SPANC de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Pôle Tertiaire de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Zone de Keranna de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Zone de Moustoir-Remungol de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Atelier relais Keranna de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Boulangerie de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Zone de Moustoir AC de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Multiservices de Moustoir-Remungol de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Pépinière Pigeon Blanc de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Zone de Keranna sud de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Zone de services Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Bâtiment à usage de bureau TP de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Station services GNV de Locminé Communauté*
 - ✓ *Du budget principal de Saint-Jean Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Gestion des déchets de Saint-Jean Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe SPANC de Saint-Jean Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Pépinières d'Entreprises de Saint-Jean Communauté*
 - ✓ *Du budget annexe Zones d'activités de Saint-Jean Communauté*
 - ✓ *Du budget principal du syndicat Talvern-Kerforho*
 - ✓ *Du budget annexe Parc d'activité Talvern du syndicat Talvern-Kerforho*
 - ✓ *Du budget annexe Parc d'activité Talvern 2 du syndicat Talvern-Kerforho*

- **D'AUTORISER le Président à signer tout document s'y afférent.**

C. Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs Rapporteur : M. Guénaël ROBIN

Vu les articles L. 2121-14, L. 21-21 et L. 52-11 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que le Président est tenu de se retirer au moment des votes des comptes administratifs, et qu'à cet effet M. Gérard CORRIGNAN devra quitter la salle,

- que M. Jean-Paul BERTHO, ancien Président de Baud Communauté, M. Raymond LE BRAZIDEC, ancien Président de Saint-Jean Communauté, et M. Henri LE CORF ancien Président du Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc d'Activités de Talvern et Kerforho, devront également quitter la salle, concernés par les comptes administratifs réalisés lors de leur exercice,
- que, si ces derniers ne peuvent assister aux votes, ils peuvent participer aux débats qui les précèdent,
- que le Conseil devra décider s'il procède au vote par scrutin secret ou à main levée,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de NE PAS PROCEDER au scrutin secret,***
- ***d'ELIRE M. Guénaël ROBIN, Président de séance pour le vote de la délibération relative à l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2016***

D. Approbation des comptes administratifs 2016 *Rapporteur : M. Guénaël ROBIN*

Le Président de Centre Morbihan Communauté et les trois anciens Présidents de Baud communauté, Saint-Jean Communauté et du Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc d'Activités de Talvern et Kerforho, se sont retirés de la salle pour permettre aux conseillers communautaires de délibérer.

L'article L5411-41-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'ensemble des biens, droits et obligations des EPCI et Syndicats fusionnés sont transférés à l'EPCI issu de la fusion et que cet EPCI est substitué de plein droit aux anciens EPCI et Syndicats dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Il revient donc à l'organe délibérant de Centre Morbihan Communauté de se prononcer sur les derniers comptes administratifs des EPCI et Syndicats fusionnés.

Les comptes administratifs 2016 sont au nombre de 33 ; 3 relatifs aux budgets principaux, 30 relatifs aux budgets annexes.

Les tableaux ci-après présentent les résultats de chacun de ces comptes, résultats, conformes à ceux des comptes de gestion dont l'examen a fait l'objet de la précédente délibération soumise à ce conseil.

Les résultats des comptes administratifs seront repris dans les budgets de Centre Morbihan Communauté, primitifs et annexes, correspondant aux compétences retracées dans ces comptes. De même l'actif et le passif figurant au bilan de chacun de ces comptes seront repris en 2017 aux budgets correspondant de Centre Morbihan Communauté.

- Compte administratif 2016 Budget principal de Baud Communauté :

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 021 331,57	2 070 863,92	7 092 195,49
Recettes	5 893 192,69	563 297,85	6 456 490,54
Résultat exercice	871 861,12	-1 507 566,07	-635 704,95
Résultat n-1 (002)	3 488 506,57	1 188 529,41	4 677 035,98
Résultat global	4 360 367,69	-319 036,66	4 041 331,03

- Compte administratif 2016 Budget annexe Transport scolaire de Baud Communauté :

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	687 098,75	15 201,94	702 300,69
Recettes	695 474,05	7 139,19	702 613,24
Résultat exercice	8 375,30	-8 062,75	312,55
Résultat n-1 (002)	0,00	-312,55	-312,55
Résultat global	8 375,30	-8 375,30	0,00

- Compte administratif 2016 Budget annexe Musique et danse de Baud Communauté :

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	469 733,07	89 553,13	559 286,20
Recettes	528 878,87	75 856,97	604 735,84
Résultat exercice	59 145,80	-13 696,16	45 449,64
Résultat n-1 (002)	0,00	-55 043,91	-55 043,91
Résultat global	59 145,80	-68 740,07	-9 594,27

- Compte administratif 2016 Budget annexe Gestion des déchets de Baud Communauté :

CA 2016	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	1 281 434,55	850 299,52	2 131 734,07
Recettes	1 433 335,93	431 782,03	1 865 117,96
Résultat exercice	151 901,38	-418 517,49	-266 616,11
Résultat n-1 (002)	663 375,71	237 412,01	900 787,72
Résultat global	815 277,09	-181 105,48	634 171,61

- Compte administratif 2016 Budget annexe SPANC de Baud Communauté :

CA 2016	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	319 924,94	457 171,33	777 096,27
Recettes	335 328,34	750 431,12	1 085 759,46
Résultat exercice	15 403,40	293 259,79	308 663,19
Résultat n-1 (002)	46 493,06	-238 228,94	-191 735,88
Résultat global	61 896,46	55 030,85	116 927,31

- Compte administratif 2016 Budget annexe Gendarmerie de Baud Communauté :

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,05	88 074,45	88 074,50
Recettes	0,00	12 500,92	12 500,92
Résultat exercice	-0,05	-75 573,53	-75 573,58
Résultat n-1 (002)	0,00	-130 098,44	-130 098,44
Résultat global	-0,05	-205 671,97	-205 672,02

- Compte administratif 2016 Budget annexe Terrains de Baud Communauté :

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	153 027,06	330 343,89	483 370,95
Recettes	400 084,95	516 594,61	916 679,56
Résultat exercice	247 057,89	186 250,72	433 308,61
Résultat n-1 (002)	0,00	67 413,06	67 413,06
Résultat global	247 057,89	253 663,78	500 721,67

- Compte administratif 2016 Budget annexe Lot. Le Douarin de Baud Communauté :

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	34 932,40	0,00	34 932,40
Résultat exercice	34 932,40	0,00	34 932,40
Résultat n-1 (002)	700 072,13	-683 628,93	16 443,20
Résultat global	735 004,53	-683 628,93	51 375,60

- Compte administratif 2016 Budget annexe Lot. Port Arthur 2 de Baud Communauté :

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	13 642,50	21 753,61	35 396,11
Recettes	75 636,10	0,00	75 636,10
Résultat exercice	61 993,60	-21 753,61	40 239,99
Résultat n-1 (002)	15 643,39	350 377,75	366 021,14
Résultat global	77 636,99	328 624,14	406 261,13

- Compte administratif 2016 Budget principal de Locminé Communauté :

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 989 364,07	1 773 397,04	8 762 761,11
Recettes	7 899 706,11	1 860 542,56	9 760 248,67
Résultat exercice	910 342,04	87 145,52	997 487,56
Résultat n-1 (002)	1 715 555,50	-280 250,09	1 435 305,41
Résultat global	2 625 897,54	-193 104,57	2 432 792,97

- Compte administratif 2016 Budget annexe Transport Scolaire de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	408 275,96	0,00	408 275,96
Recettes	323 781,35	1 458,72	325 240,07
Résultat exercice	-84 494,61	1 458,72	-83 035,89
Résultat n-1 (002)	13 526,65	-839,81	12 686,84
Résultat global	-70 967,96	618,91	-70 349,05

- Compte administratif 2016 budget annexe Déchets de Locminé Communauté

CA 2016	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	993 229,14	39 745,57	1 032 974,71
Recettes	1 277 913,45	16 618,00	1 294 531,45
Résultat exercice	284 684,31	-23 127,57	261 556,74
Résultat n-1 (002)	0,00	0,00	0,00
Résultat global	284 684,31	-23 127,57	261 556,74

- Compte administratif 2016 budget annexe SPANC de Locminé Communauté

CA 2016	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	596 013,00	7 541,84	603 554,84
Recettes	586 189,46	2 256,27	588 445,73
Résultat exercice	-9 823,54	-5 285,57	-15 109,11
Résultat n-1 (002)	79 788,83	8 948,79	88 737,62
Résultat global	69 965,29	3 663,22	73 628,51

- Compte administratif 2016 budget annexe Zone de Keranna de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 000 610,41	991 527,01	1 992 137,42
Recettes	1 017 348,35	854 311,60	1 871 659,95
Résultat exercice	16 737,94	-137 215,41	-120 477,47
Résultat n-1 (002)	129 171,98	-343 980,48	-214 808,50
Résultat global	145 909,92	-481 195,89	-335 285,97

- Compte administratif 2016 budget annexe Zone de Moustoir-Remungol de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat n-1 (002)	0,00	-95 651,00	-95 651,00
Résultat global	0,00	-95 651,00	-95 651,00

- Compte administratif 2016 budget annexe Zone de Moustoir AC de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	639 208,92	660 995,69	1 300 204,61
Recettes	637 876,92	604 639,41	1 242 516,33
Résultat exercice	-1 332,00	-56 356,28	-57 688,28
Résultat n-1 (002)	-6 897,00	-162 414,07	-169 311,07
Résultat global	-8 229,00	-218 770,35	-226 999,35

- Compte administratif 2016 budget annexe Zone de Keranna sud de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	370 145,02	363 034,07	733 179,09
Recettes	369 229,02	299 769,11	668 998,13
Résultat exercice	-916,00	-63 264,96	-64 180,96
Résultat n-1 (002)	53 232,25	-299 769,11	-246 536,86
Résultat global	52 316,25	-363 034,07	-310 717,82

- Compte administratif 2016 budget annexe Zone de services Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	533,90	0,00	533,90
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat exercice	-533,90	0,00	-533,90
Résultat n-1 (002)	-130,50	-270 332,28	-270 462,78
Résultat global	-664,40	-270 332,28	-270 996,68

- Compte administratif 2016 budget annexe Atelier relais Keranna de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	7 445,99	76 734,13	84 180,12
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat exercice	-7 445,99	-76 734,13	-84 180,12
Résultat n-1 (002)	71 168,19	433 978,69	505 146,88
Résultat global	63 722,20	357 244,56	420 966,76

- Compte administratif 2016 budget annexe Boulangerie de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	11 246,48	6 854,10	18 100,58
Recettes	8 029,98	6 839,28	14 869,26
Résultat exercice	-3 216,50	-14,82	-3 231,32
Résultat n-1 (002)	-18 348,45	11 755,10	-6 593,35
Résultat global	-21 564,95	11 740,28	-9 824,67

- Compte administratif 2016 budget annexe Pépinière Pigeon Blanc de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	30 150,40	132 177,77	162 328,17
Recettes	33 690,20	75 224,45	108 914,65
Résultat exercice	3 539,80	-56 953,32	-53 413,52
Résultat n-1 (002)	11 824,47	159 514,59	171 339,06
Résultat global	15 364,27	102 561,27	117 925,54

- Compte administratif 2016 budget annexe Multiservices de Moustoir-Remungol de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	436,41	0,00	436,41
Recettes	1 063,95	0,00	1 063,95
Résultat exercice	627,54	0,00	627,54
Résultat n-1 (002)	1 646,52	0,00	1 646,52
Résultat global	2 274,06	0,00	2 274,06

- Compte administratif 2016 budget annexe Bâtiment à usage de bureau TP de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	15 233,75	12 932,00	28 165,75
Recettes	22 166,10	31 283,40	53 449,50
Résultat exercice	6 932,35	18 351,40	25 283,75
Résultat n-1 (002)	0,00	-31 287,01	-31 287,01
Résultat global	6 932,35	-12 935,61	-6 003,26

- Compte administratif 2016 budget annexe Pôle Tertiaire de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	10 909,45	10 909,45
Recettes	0,00	4 514,09	4 514,09
Résultat exercice	0,00	-6 395,36	-6 395,36
Résultat n-1 (002)	0,00	-4 514,09	-4 514,09
Résultat global	0,00	-10 909,45	-10 909,45

- Compte administratif 2016 budget annexe Station services GNV de Locminé Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat n-1 (002)	0,00	-300 000,00	-300 000,00
Résultat global	0,00	-300 000,00	-300 000,00

- Compte administratif 2016 budget principal de Saint-Jean Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	7 164 907,92	154 595,92	7 319 503,84
Recettes	7 599 232,71	730 844,55	8 330 077,26
Résultat exercice	434 324,79	576 248,63	1 010 573,42
Résultat n-1 (002)	570 000,00	1 821 180,86	2 391 180,86
Résultat global	1 004 324,79	2 397 429,49	3 401 754,28

- Compte administratif 2016 budget annexe Gestion des déchets de Saint-Jean Communauté

CA 2016	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	1 036 980,17	387 716,55	1 424 696,72
Recettes	1 195 348,51	485 084,55	1 680 433,06
Résultat exercice	158 368,34	97 368,00	255 736,34
Résultat n-1 (002)	50 000,00	57 122,52	107 122,52
Résultat global	208 368,34	154 490,52	362 858,86

- Compte administratif 2016 budget annexe SPANC de Saint-Jean Communauté

CA 2016	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	49 507,45	29 543,73	79 051,18
Recettes	24 733,47	20 161,87	44 895,34
Résultat exercice	-24 773,98	-9 381,86	-34 155,84
Résultat n-1 (002)	91 183,34	15 234,13	106 417,47
Résultat global	66 409,36	5 852,27	72 261,63

- Compte administratif 2016 budget annexe Pépinières d'Entreprises de Saint-Jean Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	45 966,82	114 350,50	160 317,32
Recettes	128 648,48	117 152,38	245 800,86
Résultat exercice	82 681,66	2 801,88	85 483,54
Résultat n-1 (002)	0,00	-104 810,59	-104 810,59
Résultat global	82 681,66	-102 008,71	-19 327,05

- Compte administratif 2016 budget annexe Zones d'activités de Saint-Jean Communauté

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	485 951,93	518 747,51	1 004 699,44
Recettes	803 520,79	0,00	803 520,79
Résultat exercice	317 568,86	-518 747,51	-201 178,65
Résultat n-1 (002)	305 541,34	-1 133 516,49	-827 975,15
Résultat global	623 110,20	-1 652 264,00	-1 029 153,80

- Compte administratif 2016 budget principal du Syndicat Talvern-Kerforho

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 672,45	0,00	1 672,45
Recettes	74 350,00	0,00	74 350,00
Résultat exercice	72 677,55	0,00	72 677,55
Résultat n-1 (002)	211 184,89	0,00	211 184,89
Résultat global	283 862,44	0,00	283 862,44

- Compte administratif 2016 budget annexe Parc d'activités Talvern du Syndicat Talvern-Kerforho

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	188 085,60	164 519,22	352 604,82
Recettes	170 089,91	166 750,35	336 840,26
Résultat exercice	-17 995,69	2 231,13	-15 764,56
Résultat n-1 (002)	-30 771,10	-166 750,35	-197 521,45
Résultat global	-48 766,79	-164 519,22	-213 286,01

- Compte administratif 2016 budget annexe Parc d'activités Talvern 2 du Syndicat Talvern-Kerforho

CA 2016	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	192 609,00	190 420,03	383 029,03
Recettes	192 549,00	188 291,06	380 840,06
Résultat exercice	-60,00	-2 128,97	-2 188,97
Résultat n-1 (002)	-1 363,85	-188 291,06	-189 654,91
Résultat global	-1 423,85	-190 420,03	-191 843,88

Hervé LAUDIC indique qu'il s'abstient sur tous les CA de Baud Communauté et Saint Jean Communauté (il participe au vote pour les 16 budgets de LC + les 3 de Talvern Kerforho) car il n'a pas été élu au sein de ces intercommunalités et il ne voit pas pourquoi il voterait des comptes auxquels il n'a pas contribué dans la gestion.

Le Conseil communautaire décide:

- à la majorité D'ADOPTER les comptes administratifs 2016 de Baud Communauté et Saint Jean Communauté tels que présentés (1 abstention).
- A l'unanimité D'ADOPTER les comptes administratifs 2016 de Locminé Communauté et du Syndicat Mixte de Talvern et Keforho.

ANNEXE II. D1. : COMPTES ADMINISTRATIFS DÉTAILLÉS 2016

EN PIÈCES JOINTES

ANNEXE II. D2. : COMPTES ADMINISTRATIFS SIMPLIFIÉS 2016

EN PIÈCES JOINTES

E. Présentation de la prospective financière Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO

La prospective financière de Centre Morbihan Communauté est présentée aux membres de l'assemblée communautaire par le Cabinet JMS consultants;

Intervention de Jean-Michel SCHMITT.

Guénaël ROBIN demande si CMC doit voter le taux moyen pondéré de CFE ?

Jean Michel SCHMITT indique que oui il est souhaitable de voter le taux moyen pondéré, car les mécanismes qui permettraient aux intercommunalités d'augmenter le taux notamment par la majoration spéciale ne peuvent pas être utilisés.

Cependant dans le cadre d'une fusion il est autorisé d'utiliser des mécanismes dérogatoires.

Raymond LE BRAZIDEC demande quel est le niveau de taux de CFE de CMC par rapport aux autres intercommunalités.

Jean Michel SCHMITT indique que sur Nantes et Rennes le taux est plutôt à 30% alors que celui de CMC est à 25,30%.

Sur le Morbihan c'est Ploermel Communauté qui a le taux le plus élevé et supérieur au taux moyen pondéré de CMC.

Raymond LE BRAZIDEC demande si le fait que les 3 Coefficients d'Intégration Fiscale (CIF) étaient différents est ce que cela a pénalisé les dotations de CMC.

Jean Michel SCHMITT indique que le CIF moyen est recalculé à 37,61%, ce qui n'est pas défavorable à CMC, en rappelant que plus il est élevé plus il permet de bénéficier de dotations.

Aujourd'hui une intercommunalité qui a beaucoup de compétences a un CIF à 60%.

Raymond LE BRAZIDEC demande si la dotation exceptionnelle dû à la centralité cantonale va être remise en cause pour les communes qui en bénéficient du fait de la fusion.

Jean Michel SCHMITT indique qu'avec la réforme des cantons, celui qui n'est plus chef lieu au 1^{er} janvier 2014, ou celui qui est devenu bureau centralisateur, bénéficie de cette dotation dénommée fraction bourg centre.

Les communes dont la population représentait 15% de celle du canton qui existait au 1^{er} janvier 2014 bénéficient d'une dotation plus importante.

Gérard CORRIGNAN demande si au niveau de la CFE le plafonnement à 3,5% de la Valeur Ajoutée existe-t-il toujours ?

Jean Michel SCHMITT répond que oui il existe toujours.

Gérard CORRIGNAN indique que la prospective financière qui nous a été présentée par Jean-Michel nous rassure sur notre capacité à assumer ces projets, même s'il faut rester prudent, il y a des fragilités, notamment le FPIC.

Mais soyons positifs, d'autant que cette prospective intègre une dotation de solidarité communautaire à hauteur de 505 000 €, qui a fait l'objet d'un large consensus, avec un esprit de solidarité très clairement manifesté au profit légitimement des communes qui disposent des moyens financiers les moins importants.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- *DE VALIDER la prospective financière et le scénario retenu*

1. La contribution foncière des entreprises (CFE) : montant du taux

Pour la première année où la fusion produit ses effets au plan fiscal, le taux de CFE voté par l'EPCI issu de la fusion ne peut théoriquement excéder, comme en cas de création, le taux moyen pondéré (TMP) de cette imposition constaté l'année précédente dans les communes membres. Le taux moyen pondéré tient compte des produits perçus au profit des EPCI préexistants et des bases imposées à leur profit en application des articles 1609 nonies C du code général des impôts.

L'article 1609 nonies C III du code général des impôts prévoit une durée d'unification. Cette dernière est fonction du rapport initial entre le taux de la collectivité la moins imposée et le taux de la collectivité la plus imposée. Cette période va d'une unification immédiate à 10 ans.

Pour Centre Morbihan l'écart de taux est de 98,55 %, le taux étant supérieur à 90 %, l'unification des taux est immédiate.

Le taux moyen pondéré de CFE de Centre Morbihan Communauté pour 2017 s'établit à 25,30 %

- **La taxe d'habitation (TH), et les taxes foncières bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB)**

La fusion implique également un nouveau calcul des taux ménages à l'échelle du nouveau territoire. Pour déterminer les nouveaux taux, il a été retenu la méthode des taux moyens pondérés des taux des EPCI.

L'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts précise qu'en cas de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale, les taux des taxes ménages de la première année de la fusion sont égaux au taux moyen de chaque taxe constaté l'année précédente des EPCI, pondéré par les bases imposées sur l'ensemble du territoire.

Cette procédure d'intégration fiscale progressive peut être instituée et sa durée peut être librement décidée dans la limite de douze ans.

Pour instituer ce dispositif de lissage des taux, il est requis que le taux d'imposition appliqué dans l'EPCI préexistant le moins imposé soit inférieur à 90 % du taux d'imposition appliqué dans l'EPCI le plus imposé au titre de l'année précédant celle de la fusion.

Centre Morbihan Communauté pourrait instituer un dispositif de lissage pour le foncier Bâti et le Foncier non bâti, dont l'écart de taux est inférieur à 90 %.

Ainsi, les taux moyens pondérés applicable en 2017 sont:

- Pour la taxe d'habitation : 8,99 %
- Pour le foncier bâti : 0,806%
- Pour le foncier non bâti : 3,34%

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER les taux pour 2017 comme suit :**
 - ✓ **Cotisation foncière des entreprises : 25,30 %**
 - ✓ **Taxe d'habitation : 8,99 %**
 - ✓ **Taxe foncier bâti : 0,806 %**
 - ✓ **Taxe foncier non bâti : 3,34 %**

- **DE DECIDER d'une application immédiate sans période de lissage pour le foncier bâti et le foncier non bâti.**

III. Systèmes d'information

A. Assistance à maîtrise d'ouvrage : présentation des scénarii d'évolution dans le cadre de la fusion *Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO*

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que, suite à la fusion des 3 Communautés de communes, il est nécessaire de refondre l'architecture réseau informatique et téléphonique.

L'objectif étant de n'avoir qu'une architecture centralisée et commune aux différents sites à travers le territoire.

Cela permettra un travail collaboratif entre les utilisateurs sur un seul et même espace de travail harmonisé et sur des logiciels bureautiques communs.

L'annuaire des utilisateurs et le système de messagerie seront uniques (contre 3 systèmes différents et non interopérables actuellement).

Ce dispositif visera à harmoniser et à moderniser les solutions de téléphonie et aussi les solutions de sécurité à travers tout le réseau.

La société CHEOPS a été missionné pour assister Centre Morbihan Communauté dans la définition de ce nouveau système d'information.

Suite à la présentation de leurs préconisations en Comité de pilotage Systèmes d'information, la Société CHEOPS vient présenter les différents scénarii d'évolution possibles en Conseil communautaire.

Vous trouverez en annexe le document qui sera présenté.

M. Claude ANNIC demande s'il y a eu une réflexion sur tout externaliser à l'extérieur.

M. Philippe JAVEL indique que cela a été étudié au niveau de la messagerie, si celle-ci était externalisée, compte tenu des coûts de fonctionnement élevés, au bout de trois ans il y a un retour sur investissement, c'est pourquoi il préconise de ne pas externaliser.

M. Philippe JAVEL ajoute que si le scénario retenu porte sur un seul site, cela impliquera d'envisager des sauvegardes à l'extérieur.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de VALIDER le scénario avec un seul site où le serveur est centralisé, la messagerie en interne, et la sauvegarde externalisée,***
- ***de VALIDER le budget prévisionnel d'un montant 330 800€ HT en investissement et 86 600€ HT en fonctionnement annuel, et de démarrer la phase de mise en œuvre du scénario.***

IV. Marchés publics

A. Rectification du montant du marché de travaux conclu avec l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD sur le lot n°1 terrassement VRD sur la construction d'un multi accueil à Pluméliau *Rapporteur : M. Benoit QUERO*

Monsieur le Président informe qu'après attribution des lots, il a été constaté une erreur matérielle consistant en un mauvais report du montant HT du lot n°1 sur la délibération. Le montant attribué sur l'acte d'engagement est de 74 510,60€ HT et le montant indiqué sur la délibération s'élève à 74 510,80^e HT

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du conseil communautaire, le Bureau a décidé :

- D'APPROUVER la régularisation du montant attribué sur le lot n°1 « terrassement-VRD » avec l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD s'élevant conformément à l'acte d'engagement à 74 510,60^e HT,
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

B. Rectification du montant du marché de travaux conclu avec l'entreprise TEXIER Jean-Noël sur le lot n°13 chauffage plomberie sanitaires traitement de l'air sur la construction d'un multi accueil *Rapporteur : M. Benoit QUERO*

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la délibération du 21 décembre 2016 de Baud Communauté relative à l'attribution des marchés de travaux portant sur la construction d'un multi accueil,

Monsieur le Président informe qu'après attribution des lots, il a été constaté une erreur matérielle consistant en un mauvais report du montant HT du lot n°13 sur la délibération. Le montant attribué sur l'acte d'engagement est de 174 987,34 € HT et le montant indiqué sur la délibération s'élève à 174 978,34 € HT

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du conseil communautaire, le Bureau a décidé :

- D'APPROUVER la régularisation du montant attribué sur le lot n°13 « chauffage-plomberie sanitaires traitement de l'air » avec l'entreprise TEXIER Jean-Noël s'élevant conformément à l'acte d'engagement à 174 987,34 € HT
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

C. Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un multi accueil à Pluméliau *Rapporteur : M. Benoit QUERO*

Considérant les missions de maîtrise d'œuvre confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre VIGNAULT ET FAURE pour un montant de 70 366,20 € HT comprenant les missions de base, l'EXE et DEM sur le forfait de rémunération définitive,

Considérant la création de la collectivité Centre Morbihan Communauté au 1er janvier 2017, entraînant une nouvelle organisation interne,

M. le Président informe qu'il devient nécessaire, dans le cadre de la nouvelle configuration territoriale, de confier la mission OPC à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour laquelle un avenant s'impose. Cette modification des missions de maîtrise d'œuvre entraîne un surcoût de 9 178,21 € HT

Monsieur le Président présente les caractéristiques de l'avenant n°2 :

Prestataire	Montant Base	Avenant n°1	Nouveau montant HT	Variation
VIGNAULT-FAURE	70 366,20 € HT	9 178,21€ HT	79 544,40€ HT	+13,04%

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du conseil communautaire, le Bureau a décidé :

- D'APPROUVER l'avenant n°2, intégrant la mission OPC, sur le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un multi accueil, confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre VIGNAULT-FAURE, pour un montant de 9 178,21 € HT supplémentaire, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à une rémunération totale de 79 544,40 € HT,
- D'AUTORISER le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

D. Avenant aux marchés de travaux portant sur la construction d'un multi accueil à Pluméliau *Rapporteur : M. Benoit QUERO*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, articles 12, 22, 27 et 139

Vu la délibération du 21 décembre 2016 de Baud Communauté relative à l'attribution des marchés de travaux portant sur la construction d'un multiaccueil à Plumélieu

Considérant la création de la collectivité Centre Morbihan Communauté au 1er janvier 2017, Monsieur le Président expose que la fusion des intercommunalités au 1er janvier 2017 impose de signer des avenants de transfert avec les titulaires des marchés en cours du fait du changement de poste comptable. Ces avenants n'ont aucune incidence financière du fait du principe de substitution lié à la fusion.

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du conseil communautaire, le Bureau a décidé :

- DAUTORISER le Président à signer les avenants de transfert de poste comptable avec les titulaires des marchés de travaux signés pour la construction du multi-accueil.

E. Avenants aux marchés pour la gendarmerie de Baud **Rapporteur : M. le Président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, articles 12, 22, 27 et 139

Vu la délibération du 14 décembre 2016 de Baud Communauté relative à l'attribution des marchés de travaux portant sur la construction de la gendarmerie à Baud

Considérant la création de la collectivité Centre Morbihan Communauté au 1er janvier 2017, Monsieur le Président expose que la fusion des intercommunalités au 1er janvier 2017 impose de signer des avenants de transfert avec les titulaires des marchés en cours du fait du changement de poste comptable. Ces avenants n'ont aucune incidence financière du fait du principe de substitution lié à la fusion.

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du conseil communautaire, le Bureau a décidé :

- D'AUTORISER le Président à signer les avenants de transfert de poste comptable avec les titulaires des marchés de travaux signés pour la construction de la gendarmerie.

F. Rectification du montant du marché de travaux conclu avec l'entreprise Golfe Peinture sur le lot n°10 sur la construction de deux ateliers zone industrielle du Lay à Saint Jean Brévelay **Rapporteur : M. Grégoire SUPER**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'après attribution des lots, il a été constaté une erreur matérielle consistant en un mauvais report du montant HT du lot

n°10 sur la délibération. Le montant attribué sur l'acte d'engagement est de 6 445,75 € HT et le montant indiqué sur la délibération s'élève à 6 445,45 € HT.

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du conseil communautaire, le Bureau a décidé :

- D'APPROUVER la régularisation du montant attribué sur le lot n°10 « peinture intérieure » avec l'entreprise Golfe Peinture de Vannes s'élevant conformément à l'acte d'engagement à 6 445,75 € HT,
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

G. Avenant au CCAP du marché en groupement de commandes portant sur la fourniture de conteneurs enterrés, de conteneurs semi-enterrés, de colonnes aériennes et contrôle d'accès ou service associés afin d'optimiser la gestion des déchets
Rapporteur : M. Guénaël ROBIN

Monsieur le Président informe qu'il a été constaté une imprécision dans le CCAP du marché. En effet, l'article 9 du document précité expose les conditions de révision des prix. Or, le mois MO n'est pas précisé ce qui rend impossible le calcul de la révision.

Conformément à l'article 18 al V, du décret 2016-360 du 25 mars 2016, le marché public fixe la date d'établissement du prix initial. En l'absence d'une telle précision, le mois MO sera le mois d'établissement de l'offre donc le mois de signature de l'offre par le candidat.

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du conseil communautaire, le Bureau a décidé :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 consistant dans la modification de l'article 9-2 du CCAP lequel est complété par la mention suivante
 - « le mois MO est le mois d'établissement de l'offre donc le mois de signature de l'offre par le candidat »
 - ↳ Avec le prestataire ASTECH retenu sur le lot n°1 fournitures de conteneurs enterrés et semi-enterrés
 - ↳ Avec le prestataire TEMACO retenu sur le lot n°2 fournitures de conteneurs aériens
 - ↳ Avec le prestataire BH TECHNOLOGIES retenu sur le lot n°3 fournitures de contrôle d'accès
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

H. Régularisation de l'avenant n°1 du marché de programmiste AMO portant sur la construction d'un centre aquatique à Baud
Rapporteur : M. Pascal ROSELIER

M. le Président informe l'assemblée qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la rédaction de l'avenant n°1.

En juin 2013, Baud Communauté a conclu un marché relatif à une prestation de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'équipe comprenant 2 membres dont Espélia en tant que mandataire et R Agence.

Ce marché comprenait une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

L'offre initiale était présentée sur la base de 70 200 € HT détaillé de la façon suivante :

Espélia	Ragence
Tranche ferme : 33 000 € HT	tranche ferme : 14 700 € HT
Tranche conditionnelle : 5 400 € HT	tranche conditionnelle : 17 100 € HT
Soit un montant de 47 700 € HT	soit un montant de 31 800 € HT

Ce marché a fait l'objet d'une négociation et le marché a été conclu définitivement sur les bases suivante : soit au total 68 745€ HT.

Espélia	Ragence
Tranche ferme : 32 195 € HT	tranche ferme : 14 050 € HT
Tranche conditionnelle : 5 400 € HT	tranche conditionnelle : 17 100 € HT
Soit un montant de 37 595 € HT	soit un montant de 31 150 € HT

En mars 2016, un avenant a été signé sur la base de 1 200 € HT sur la tranche ferme

Cet avenant a été établi en reprenant le montant initial du marché avant négociation soit :

- 47 700 € HT + 1 200 € HT
- soit un nouveau montant de marché sur la tranche ferme de 48 900 € HT.

Or, la tranche ferme a été négociée à 46 245 € HT.

L'avenant doit donc être conclu en indiquant un nouveau montant de marché de 46 245 € HT +1 200 € HT soit 47 445 € HT au lieu de 48 900 € HT.

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du conseil communautaire, le Bureau a décidé :

- D'APPROUVER la régularisation de l'avenant n°1 avec l'équipe Espélia R Agence, en tant que programmiste AMO sur le Centre aquatique de Baud : la tranche ferme s'élève désormais à 47 445 € HT et la tranche conditionnelle à 22 500 € HT soit un montant total du marché de 69 945 € HT,
- DE L'AUTORISER à signer la régularisation de cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

I. Lancement et attribution du marché de travaux pour extension et rénovation du réseau d'eaux usées de la Zone artisanale du Dressève à Baud
Rapporteur : M. Grégoire SUPER

Considérant le montant du marché de travaux, répartis en 1 lot, évalué à 31 675 € HT au stade de l'avant-projet définitif établi par le cabinet CEA Serge LIZIARD de Guénin, cette

procédure implique la diffusion d'un avis d'appel public dans le Ouest-France département 56, et sur la plateforme <https://centraledesmarches.com>.

L'ensemble de la procédure est dématérialisée sur la plateforme de <https://centraledesmarches.com> (accès au DCE)

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Critères de jugement des offres :

- Prix : 80 %
- Valeur technique : 20 %

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du Président, le Vice-Président va procéder :

- AU LANCEMENT d'une procédure adaptée, en se réservant la possibilité de recourir à la négociation, pour les travaux d'extension et de rénovation du réseau d'eaux usées sur la zone artisanale du Dressève à Baud conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics articles 12, 22, 27
- A LA DIFFUSION d'un avis d'appel public à concurrence dans le Ouest France département 56 et sur la plate-forme <https://centraledesmarches.com>
- A L'APPLICATION des critères de jugement des offres suivants :
 - Prix 80%
 - Valeur technique 20%
- EST AUTORISE à préparer, lancer cette procédure de mise en concurrence, à procéder à la négociation dans l'éventualité où elle serait organisée, à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et à signer l'acte d'engagement du marché avec le titulaire et toutes les pièces du marché.

V. Ressources Humaines

A. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO

M. le Président informe les membres du Bureau communautaire qu'il convient de :

- Créer le grade d'attaché hors classe depuis le 1^{er} janvier 2017,
- Modifier les durées hebdomadaires de service de certains professeurs de l'école de musique de Baud comme suit depuis le 1^{er} septembre 2016 :
 - ✓ 4 Assistants enseignements artistiques principaux de 2^{ème} classe, non titulaires à temps non complet, passage de 11h30 à 10h45, de 13h55 à 13h25, de 2h20 à 2h35 et de 14h25 à 14h30.
 - ✓ 1 Assistant enseignement artistique principal de 2^e classe titulaire à temps non complet : passage de 12h05 à 12h10

- Nommer stagiaire un adjoint technique territorial à temps complet du service bâtiment qui donne entièrement satisfaction à compter du 1er avril 2017.
- Créer le poste et nommer stagiaire un adjoint technique territorial, cet agent actuellement en contrat aidé à 20/35ème au service scolaire-périscolaire d'EVELLYS – Remungol à compter du 27/04/2017.
-

Explication des 33 emplois non pourvus :

M. le Président informe que les 33 emplois non pourvus au tableau des effectifs correspondent :

- Baud Communauté : 26 emplois non pourvus correspondent à des avancements de grades non supprimés.
- Locminé Communauté : 6 emplois non pourvus correspondant à 2 emplois fonctionnels (DGS et DST) et 4 agents placés en congé parental ou en disponibilité.
- Saint Jean Communauté : 1 emploi correspondant à un agent en disponibilité qui a démissionné.
-

La suppression des emplois non pourvus suite à avancement de grade et de celui de l'agent de Saint-Jean ayant démissionné, sera effectuée lors de la mise en place du prochain comité technique.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ***DE PREVOIR au prochain Comité Technique la suppression des 26 postes non pourvus suite à avancement de grade, et du poste sur lequel il y a eu une démission,***
- ***DE CREER le grade d'attaché hors classe,***
- ***DE MODIFIER les durées hebdomadaires de service de certains professeurs de l'école de musique de Baud,***
- ***DE NOMMER stagiaire un adjoint technique territorial, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017,***
- ***DE CREER le poste et NOMMER stagiaire un adjoint technique territorial à temps non complet 20/35^{ème} à compter du 27 avril 2017,***
- ***De VALIDER le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents.***

ANNEXE V. A. : TABLEAU DES EFFECTIFS

EN PIECES JOINTES

B. Taux de promotion pour les avancements de grade **Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO**

M. le Président informe qu'en application de l'article 49-2ème alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Le Président propose de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de Centre Morbihan Communauté pouvant être promus au grade supérieur à 100 %.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de Centre Morbihan Communauté pouvant être promus au grade supérieur à 100 %.**

C. Adhésion au CNAS Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO

M. le Président informe que conformément à l'avis du comité de dialogue social il convient de renouveler l'adhésion au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2017.

Au 31 décembre 2016, 233 agents étaient adhérents au CNAS, selon la répartition suivante :

Saint Jean Communauté	38 agents
Locminé Communauté	149 agents
Baud Communauté	46 agents.

Le montant de la participation annuelle par agent s'élève à 201.45 €, soit un total de 46 937 €.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- **DE METTRE EN PLACE une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2017 et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au CNAS.**
- **Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant ACCEPTE DE VERSER au CNAS une cotisation évolutive et correspondante au mode de calcul suivant :**
(Nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs)

D. Point sur les recrutements en cours Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO

M. le Président informe des recrutements en cours :

- Portage de repas : remplacement d'un congé maternité, le poste est à pourvoir pour le 15/03/2017
- SPANC : recrutement de 2 techniciens l'un en remplacement d'un congé maternité l'autre en remplacement d'un contrat non renouvelé.
- Centre aquatique de Locminé : recrutement d'un Maître-Nageur, le poste est à pourvoir pour le 1^{er} avril 2017.

- Office du tourisme : recrutement d'un conseiller en séjour pour un CDD de 6 mois, au Bureau d'Information Touristique de Saint Nicolas des Eaux (PLUMELIAU). Le Poste est à pourvoir pour le 30 mars 2017. De plus, recrutement pour le remplacement d'un congé maternité de la directrice de l'office de tourisme, le poste est à pourvoir pour le 10 mai 2017.
- Service ADS : recrutement d'un instructeur, les entretiens sont programmés le 2 mars et le poste est à pourvoir dès que possible, l'agent en poste ayant quitté la collectivité le 28 janvier dernier.
- Service Transports scolaires : 1 recrutement
- Service Espaces verts : 1 recrutement
- Commune d'EVELLYS : recrutement d'un responsable technique communal, le poste est à pourvoir dès que possible.

VI. Communication

A. Signalétique à actualiser sur le territoire de CMC Rapporteur : M. Gérard LE ROY

M. Le Président informe que, suite au choix du logo, la commission Communication fusion a proposé en Conseil Communautaire Commun le lancement d'une procédure permettant de mettre à jour l'ensemble des supports (totem, panneaux divers, véhicules, ...) sur le territoire fusionné.

Le prestataire retenu est LH Publicité à Locminé. La prestation de recensement est chiffrée à 890 € HT.

Les exigences étaient les suivantes :

- Pour chaque support, il était indispensable d'obtenir les données suivantes afin de chiffrer au mieux la mise à jour des supports : Type de support, localisation, positionnement (*en hauteur, sur un mur...*), matière, taille, mode de fixation, durée de vie, présence du fichier imprimeur...
- Les membres de la commission Communication fusion ont souhaité confier cette mission à un prestataire externe, dans la mesure où cette tâche nécessitait des connaissances techniques et l'usage d'outils de mesure ou d'échafaudage...
- Les membres de la commission Communication fusion ont souhaité nommer un référent au sein de chaque collectivité afin de transmettre un maximum d'info au prestataire retenu.

Coût de la refonte de l'ensemble de la signalétique sur le territoire de Centre Morbihan Communauté

Le coût total de la prestation de refonte est estimé à **20 280 € HT** (frais de déplacement en sus pour les poses 1 €/km)

Total des 3 sites

Total Signalétiques Bâtiments 3 sites : 6302 €
Total Signalétiques communication 3 sites : 1216 €
Total Signalétiques Zones 3 sites : 1380 €
Total Signalétiques Conteneurs 3 sites : 4538 €
Total Signalétiques Véhicules 3 sites : 6844 €

Monsieur le Président informe que dans le cadre de sa délégation reçu du Président, le Vice-Président va procéder :

- AU LANCEMENT de l'opération de renouvellement des supports de communication,
- EST AUTORISE à préparer, lancer cette procédure de mise en concurrence, à procéder à la négociation dans l'éventualité où elle serait organisée, à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et à signer l'acte d'engagement du marché avec le titulaire et toutes les pièces du marché.

VII. Services techniques

A. Requalification ZI de Kerjoie à Bignan : maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Grégoire SUPER

Saint Jean Communauté a lancé en 2016 une étude par le cabinet TECAM pour le diagnostic de la zone de Kerjoie à Bignan et l'étude APS d'un projet de requalification.

La zone de Kerjoie se situe en entrée de ville, sur la route Locminé/Bignan. Elle dessert l'entreprise RONSARD.

Une rencontre avec les services du Conseil départemental a été organisée jeudi 2 mars pour les informer du projet et obtenir un accord sur la proposition d'aménagement.

B. Vente du minibus immatriculé 5504 YH 56 du CNP de Locminé **Rapporteur : M. Pierre GUEGAN**

Le chantier d'insertion CNP de Locminé utilise un minibus pour transporter les agents.

En 2016, une importante panne du minibus immatriculé 5504 YH 56 (dont la 1ère immatriculation date du 24/03/05) a conduit à le remplacer par un plus récent.

M. HIVERT, de Moréac, souhaite acquérir ce minibus pour une valeur de 110 € TTC. Cette offre apparaît acceptable au vu de l'état fortement dégradé du véhicule et de son immobilisation définitive.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de **VALIDER la vente du minibus immatriculé 5504 YH 56 à M. HIVERT, pour un montant de 110 € TTC**
- de **SORTIR de l'inventaire de Centre Morbihan Communauté le véhicule ci-dessus.**

VIII. Développement économique

A. EREF : Convention avec MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne) **Rapporteur : M. Grégoire SUPER**

M. le Président informe que l'association MRJC a sollicité l'EREF pour occuper ses locaux.

Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne est une association de jeunesse et d'éducation populaire gérée et animée par des jeunes de 13 à 30 ans. Sur le territoire de Centre Morbihan Communauté, quelques équipes se retrouvent régulièrement et une animatrice a été recrutée plus spécifiquement sur un projet de création d'une coopérative jeunes.

Ce projet consiste à constituer un groupe d'une dizaine de jeunes âgés de 18 à 25 ans pour faire fonctionner une coopérative éphémère sur une durée de 3 mois entre avril et juin 2017. Pendant ces 3 mois, ces jeunes s'initieront à toutes les étapes de la gestion d'une entreprise (création, contact clientèle, comptabilité...) accompagnés par Oxalis, une coopérative d'entrepreneurs. En recherchant des prestations de service adaptées à leurs compétences et aux besoins locaux, ils apprendront à travailler ensemble, à tester différentes activités et développeront leur réseau professionnel local. C'est un projet soutenu par la mission locale de Centre Bretagne qui fait partie du comité de pilotage ainsi que LGE, le conseil de développement du pays de Pontivy, Locminé Formation et Oxalis. Il est un outil de remobilisation innovant pour les jeunes du territoire.

Un courrier a été adressé à Centre Morbihan Communauté afin de pouvoir utiliser les locaux de l'EREF pour 5 créneaux de permanence et 2 réunions d'information collective afin d'apporter de l'information en amont du projet pour constituer le groupe. Il est proposé la

signature de la convention jointe afin de préciser les modalités d'occupation des locaux de l'EREF.

Par ailleurs, sur le même courrier, une demande plus générale de soutien (financier, mise à disposition de locaux ou de matériel) a été adressée à la collectivité.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le Président à signer une convention avec l'association dans les conditions suivantes :**
 - ✓ **Mise à disposition de locaux,**
 - ✓ **Mise à disposition de matériel (copieur...).**
- **DE CONFIER à la commission administration générale finances le soin d'étudier la demande de financement avec l'ensemble des demandes reçues.**

ANNEXE VIII. A. : CONVENTION EREF

EN PIECES JOINTES

B. Incubateur : Lancement d'une procédure adaptée. Marché de travaux Rapporteur : M. Grégoire SUPER

M. le Président informe que la validation du DCE préparé par l'Agence GORY et associés permet de lancer une consultation d'entreprises selon une procédure adaptée. L'estimation définitive du projet est fixée à 1 216 578,00 € H.T. Les critères de jugement des offres proposés sont les suivants :

- l'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article 55-II-1 du décret du 25 mars 2016.

- Le maître de l'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères pondérés suivants :

CRITERE	PONDERATION
Prix des prestations	60 %
Valeur technique de l'offre	40 %

La durée des travaux prévue est de 12 mois.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le Président à lancer l'appel d'offres suivant une procédure adaptée,**
- **DE RETENIR les critères de jugement des offres décrits ci-dessus,**
- **DE VALIDER le plan de financement et d'autoriser le Président à déposer les dossiers de subvention auprès des financeurs,**
- **D'AUTORISER le Président, après consultation analyse et négociations des offres, à signer les différents marchés, et à confier au Vice-Président la signature de tout document relatif à l'exécution du marché.**

ANNEXE VIII.B. : 1-PLAN DU PROJET ET 2-PLAN DE FINANCEMENT

EN PIECES JOINTES

C. ZA de Port Arthur II à Pluméliaou : Construction d'un atelier relais
Rapporteur : M. Grégoire SUPER

M. le Président rappelle qu'un appel d'offres a été lancé courant janvier pour la construction d'un atelier-relais en construction modulaire sur la zone de Port Arthur II à Pluméliaou. Ce bâtiment est destiné à être loué à la « Cantine des Chefs ».

Aucune offre n'a été remise. L'appel d'offres est donc déclaré infructueux a été relancé jeudi 2 mars selon la même procédure de conception réalisation, avec un délai de remise d'offres allongé à 5 semaines.

D. Zone du Lay à St Jean Brévelay : Cession de terrain à la Société CELVIA et à la SCI Michel
Rapporteur : M. Grégoire SUPER

M. le Président informe que par délibération n°CC-2016-071 en date du 15 juin 2016, Saint-Jean communauté a cédé à la société CELVIA la parcelle cadastrée ZC 83 d'une superficie d'environ 11 095 m² sise sur la Zone Industrielle du Lay à Saint-Jean Brévelay.

La parcelle ZC 83 a fait l'objet d'une division afin de vendre une bande de terrain à la société SCI Michel d'une surface de 8 a 68 ca cadastrée ZC 188.

Il convient de délibérer à nouveau en Conseil communautaire afin de stipuler la référence cadastrale issue de la division, à savoir ZC 189, d'une superficie de 1 ha 11 a 09 ca.

Il est rappelé que le prix de vente du terrain pour la partie communautaire est de 7 € HT/m² soit un prix de vente exprimé en TVA sur marge de 7,31 € TTC/m².

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le Président à procéder à la vente de la parcelle ZC 189 d'une superficie de 1 ha 11 a 09 ca à la Société CELVIA, au prix de 7 € HT/m² soit un prix de vente exprimé en TVA sur marge de 7,31 € TTC/m²**
- **D'AUTORISER le Président à procéder à la vente de la parcelle ZC 188 d'une surface de 868 m² à la société SCI Michel au prix de 7 € HT/m² soit un prix de vente exprimé en TVA sur marge de 7,31 € TTC/m²,**
- **D'AUTORISER le Président à signer les actes de vente et tout document relatif à ces dossiers.**

ANNEXE VIII. D. : PLAN

EN PIECES JOINTES

E. Pépinière du Pigeon Blanc à Locminé : location de bureaux à la Société UTILITIES PERFORMANCE
Rapporteur : M. Grégoire SUPER

M. le Président informe que par courrier en date du 28 février 2017, Madame Alexandra BILY, responsable de l'agence de la région Bretagne d'Utilities Performance exprime l'intérêt de l'entreprise pour la location des bureaux situés Zone du Pigeon Blanc à Locminé à partir du 27 mars 2017.

Par ce courrier Utilities Performance conditionne la signature du bail commercial à la prise en charge de travaux de plomberie et de peinture souhaités par l'entreprise. Des travaux de plomberie sont en effet nécessaires à leur activité d'études et d'analyses (alimentation en eau courante dans une pièce). Ils sont estimés par l'entreprise LE LABOURIER à 2 214€ TTC.

Au regard de l'état des murs et faux plafonds, ils souhaitent également que des travaux de peinture soient réalisés par Centre Morbihan Communauté, pour un montant estimé à 642€ TTC.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le Président à procéder à la location de bureaux situés dans la Pépinière du Pigeon Blanc à Locminé à la Société Utilities Performance à compter du 27 mars 2017,**
- **D'ENGAGER les travaux de plomberie, pour un montant de 2 214€ TTC, et les travaux de peinture pour un montant de 642€ TTC, soit un coût des travaux de 2 856€ TTC, avec une prise en charge financière par le locataire en répercutant sur le loyer ce montant lissé sur 7 ans, soit 34 € mensuel,**
- **DE FIXER le montant du loyer mensuel à 800€ HT (dernier loyer pratiqué sur ces bureaux) + 34 € HT, soit 834€ HT**
- **D'AUTORISER le Président à signer le bail commercial et tout document relatif à ce dossier.**

ANNEXE VIII. E. : COURRIER DE L'ENTREPRISE UTILITIES PERFORMANCE EN PIECES JOINTES

F. Zone de Kerjoie à Bignan : location atelier relais

M. le Président informe que par courrier en date du 28 février 2017, Bruno LE GALLO, gérant des Transport B.L.G.T sollicite Centre Morbihan Communauté pour la location en bail précaire à partir du mois d'avril 2017 d'un atelier relais situé Zone de Kerjoie à Bignan.

Il demande à Centre Morbihan Communauté la réalisation de travaux d'aménagement d'un bureau supplémentaire sur la partie gauche du bâtiment face à la vitrine.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER à procéder à la location de l'atelier relais situé Zone de Kerjoie à Bignan au Transport B.L.G.T. à compter du 1^{er} avril 2017,**
- **DE REALISER les travaux d'aménagement d'un bureau supplémentaire, avec une prise en charge financière par le locataire en répercutant sur le loyer ce coût des travaux lissé sur 7 ans,**
- **DE FIXER le montant du loyer mensuel à 2€ du m² (loyer précédemment pratiqué par Saint Jean Communauté) sur une surface approximative de 225 m² soit un loyer prévisionnel de 450€ HT auquel s'ajoutera le coût mensuel lissé des travaux d'aménagement d'un bureau supplémentaire,**
- **D'AUTORISER le Président à signer le bail dérogatoire et tout document relatif à ce dossier.**

IX. Transports scolaires**A. Règlement intérieur*****Rapporteur : M. Noël LE LOIR***

M. le Président informe qu'il est nécessaire d'anticiper l'organisation de la prochaine rentrée scolaire en adoptant un nouveau règlement intérieur des transports scolaires qui sera communiqué aux familles.

Le présent règlement intérieur a été établi à partir des règlements intérieurs existants sur les 3 anciennes Communautés de Communes. Leur contenu était très proche à l'exception des sanctions pour lesquelles Saint-Jean Communauté disposait d'une grille détaillée et graduelle qu'il est proposé de reprendre.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ***D'APPROUVER le nouveau règlement intérieur des transports scolaires qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.***

ANNEXE IX. A. : REGLEMENT INTERIEUR

EN PIECES JOINTES

B. Brochure de rentrée 2017-2018***Rapporteur : M. Noël LE LOIR***

M. le Président informe que le service transports scolaires doit communiquer aux familles dans les prochaines semaines une brochure d'informations qui précise les points suivants :

- Les conditions d'inscription et de réinscription
- Les conditions de création d'un arrêt
- Les tarifs les modalités de paiement
- L'organisation des permanences :
 - ✓ À pôle de Saint-Jean Brévelay le 22 et le 24 août
 - ✓ À Locminé à La Maillette le 28 et le 30 août
 - ✓ Au pôle de Baud le 1er septembre

Marie Christine TALMONT demande s'il est possible de prévoir une alternance des communes sur une semaine pour Saint Jean Brévelay et Locminé.

Noël LE LOIR indique que cette proposition pourra être prise en compte sur la prochaine année scolaire.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ***D'APPROUVER la brochure de rentrée 2017-2018,***

- **DE PREVOIR à la rentrée scolaire 2018-2019 par semaine une permanence à Locminé et une permanence à Saint Jean Brevelay.**

ANNEXE IX. B. : BROCHURE RENTREE SCOLAIRE

EN PIECES JOINTES

C. Participation des communes aux frais de gestion 2016 - Secteur de Ex BAUD Communauté *Rapporteur : M. Noël LE LOIR*

M. le Président informe que le service des transports scolaires a calculé la participation des communes qui dépendent de BAUD Communauté aux frais de gestion 2016 et propose un coût de 40,41 € par élève.

M. le Président précise que seuls les tarifs de Baud sont votés, étant donné que ceux de Saint-Jean et Locminé Communautés l'ont été sur l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER ce tarif de 40,41 € par élève pour les communes extérieures au secteur d'Ex BAUD Communauté pour l'année scolaire 2016-2017.**

X. Culture

A. – Actions culturelles *Rapporteur : Mme Yolande KERVARREC*

1) Signature d'une Convention dans le cadre de résidences d'artistes

M. le Président informe que le Service Culture accueille ponctuellement dans l'année des artistes en résidence courte ou longue sur le territoire. Temps de création, d'échange et de rencontre, ces résidences d'artistes s'articulent autour d'ateliers participatifs, menés avec les habitants et/ou les scolaires.

Saint-Jean Communauté, par délibération n°CC-2016-120 en date du 24 novembre 2016, avait validé 2 projets s'inscrivant dans le programme de résidence d'artistes pour 2017 :

- **Projet origami avec Karine ABOUDARHAM (février à juin 2017)**
- **Projet vannerie avec Caroline CHOMY (avril à juin 2017)**

Il s'agit aujourd'hui de signer une convention avec Mme Karine ABOUDARHAM, dont le projet est le suivant :

Thème artistique : papier plié, origami

Période de résidence : de février à juin

Démarche artistique :

Travail de création avec 3 classes de primaire du territoire (classe de CM2 et de CE2-CM1 de l'école La Claie de Plumelec – classe de CE2-CM1-CM2 de l'école Notre-Dame de Billio). La designer animera 12 ateliers de découverte et de pratique de l'origami dans chaque classe,

de février à juin 2017, pour transmettre son savoir-faire aux élèves et aboutir à deux créations collectives. Les élèves seront amenés à :

- réaliser plusieurs formes d'origamis qui composeront les installations imaginées par la designer dans l'espace public.
- jouer sur les couleurs et les formes pour imaginer une fresque collective en origami qui sera installée sur site.

Objectifs pédagogiques :

- éveiller la créativité
- développer la patience, la précision et la concentration
- développer la mémoire visuelle
- travailler la motricité fine à partir des arts visuels
- respecter des consignes simples en autonomie
- respecter une suite logique d'informations afin d'arriver à un résultat commun attendu
- mobiliser les connaissances de l'élève en géométrie (comprendre la symétrie, manipuler les formes géométriques)
- s'impliquer dans un projet collectif en inventant et en réalisant une œuvre collective

Finalité :

La création aboutira à deux installations dans l'espace public composées de nombreux modules en papier plié suspendus, fixés au sol ou au mur, formant des ensembles colorés et uniques. Ces milliers d'origamis, inventés et réalisés par l'artiste et les élèves, viendront « habiller le patrimoine de la commune ».

Plumelec : installation en intérieur et en extérieur dans un lieu patrimonial de la commune pour les journées du patrimoine de pays (17 et 18 juin 2017)

Billio : installation en extérieur dans le bourg de la commune pour la Fête de la musique (23 juin 2017)

Coût :

L'Artiste percevra la somme forfaitaire de 4 000 € TTC pour son travail en résidence. Cette somme sera répartie comme suit :

1er acompte de 2000 € en avril 2017 sur présentation d'une facture et après signature de la convention.

Solde de 2000 € en juin 2017 sur présentation d'une facture à l'issue de la résidence.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ***D'AUTORISER le Président à signer une convention avec Mme Karine ABOUDARHAM de l'Atelier AKA, dans le cadre des résidences d'artistes 2017 organisées sur le territoire de la Communauté, et pour un coût s'élevant à 4 000€ TTC.***

2) Signature d'une Convention de partenariat avec l'Association Dans Tous les Sens

L'Association Dans Tous les Sens organise chaque année pendant la période estivale « Les vendredis au Pays de Saint-Jean ». La convention précédente, d'une durée de 3 ans, ayant pris fin au 31 décembre 2016, il convient de signer un avenant ou une nouvelle convention avec l'association définissant les modalités d'organisation de cette manifestation estivale. Cet avenant ou convention sera établi pour une durée d'un an, soit pour l'année 2017 selon les modalités suivantes :

Centre Morbihan Communauté mandate l'association Dans Tous Les Sens pour programmer des spectacles dans le cadre des Vendredis au Pays de Saint Jean.

Afin que l'association puisse proposer une programmation de qualité qui réponde aux attentes de chaque commune, il est demandé à chaque commune de transmettre à l'association en début d'année ses choix de dates, de lieux et de types de spectacles (musique, théâtre, chanson...). La programmation est ensuite présentée et validée en commission culture intercommunale.

Chaque élu communal désigné interlocuteur de l'association pour l'accueil des spectacles dans le cadre des Vendredis au Pays de Saint Jean est chargé :

- De prévoir du personnel communal et/ou des bénévoles pour aider à l'installation et au démontage le jour de la manifestation, en fonction des besoins formulés par l'association.
- De réserver une salle communale pour permettre un repli en cas de nécessité.
- D'installer et d'enlever les flèches "spectacles" indiquant le lieu du déroulement de la soirée, à partir du centre bourg.
- De réserver et installer sur le lieu du spectacle des bancs, des chaises et des tables (pour le repas, le bar et la billetterie).
- De commander et livrer les repas des artistes, bénévoles et élus ayant aidés à la préparation de la soirée (vaisselle, serviettes et boissons à prévoir).
- D'être présent le jour de la manifestation pour accueillir les artistes et pallier aux éventuels problèmes pouvant survenir.

Centre Morbihan Communauté versera à l'association, au titre de ce partenariat, une subvention de 10 000 €, comprenant :

- La programmation et l'organisation de 8 soirées pendant l'été.
- L'utilisation du matériel technique de l'association.
- Les droits d'auteurs, charges sociales et rémunérations des artistes.
- La prise en charge du catering, des repas et boissons pour les artistes et bénévoles (association et élus) présents lors des manifestations.
- Les nuitées éventuelles demandées par les artistes

L'association devra fournir à la collectivité un bilan financier détaillé de la manifestation avant le 1er décembre de l'année.

Centre Morbihan Communauté prendra en charge les frais de communication relatifs à la manifestation ainsi que la conception des supports de communication :

- Impression de 5000 programmes format A4 ouvert / A5 plié maximum
- Impression de 9000 sets de table format A3 maximum

Le Conseil communautaire décide, après avoir procédé au vote (2 abstentions), à la majorité :

- **DE VERSER à l'Association Dans Tous les Sens qui organise chaque année pendant la période estivale « Les vendredis au Pays de Saint-Jean» une subvention d'un montant de 10 000€.**
- **D'AUTORISER le Président à signer une convention de partenariat avec l'Association Dans Tous les Sens pour l'organisation des Vendredis au Pays de Saint-Jean.**

ANNEXE X. A. 2 : CONVENTION DE PARTENARIAT

EN PIECES JOINTES

XI. Tourisme

A. Participation financière au Salon Evasion nature et randonnée

Rapporteur : M. Stéphane HAMON

M. le Président informe que l'Office de Tourisme de BAUD Communauté avait pour habitude de participer au salon de la randonnée organisé chaque année à RENNES fin mars-début avril.

Le coût du stand était mutualisé avec les autres destinations touristiques : Cœur de Bretagne, Kalon Breizh.

Le Conseil communautaire décide, après avoir procédé au vote (2 abstentions), à la majorité :

- ***DE RECONDUIRE la participation de Centre Morbihan Communauté au salon de la randonnée organisé à RENNES du 31 mars au 02 avril 2017.***
- ***DE VERSER une participation de 657,84 € pour frais de stand au Pays de Centre Ouest Bretagne, structure facilitatrice de la destination Cœur de Bretagne, Kalon Breizh (sur un budget total de 2 800 €).***

B. Gîte Rando'Plume de Bieuzy : Délégation de service public.

Approbation du rapport d'activités 2016 et de la tarification 2017

Rapporteur : M. Stéphane HAMON

M. le Président informe les membres du Bureau communautaire que le gîte Rando'Plume de BIEUZY d'une capacité de 44 lits est géré par l'association Cap Blavet dans le cadre d'une délégation de service public qui s'achèvera à l'autonome 2019.

Conformément à la législation, l'occupant doit présenter au propriétaire un document annuel comprenant le rapport d'activités, un bilan financier et une proposition de la tarification 2017.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- ***D'ACCEPTER les conclusions du rapport d'activités,***
- ***D'ACCEPTER les conclusions du bilan financier,***
- ***D'ACCEPTER la tarification 2017 proposée par l'association Cap Blavet.***

XII. Enfance Jeunesse

A. Période de fermeture des multi accueils de Locminé et de Saint-Jean Brévelay

Rapporteur M. Benoit QUERO

M. le Président informe qu'il est nécessaire d'informer rapidement les familles sur les périodes de fermeture des multi accueils de Locminé et de Saint-Jean Brévelay.

Le bureau propose pour cette année que les deux multi accueils soient fermés aux périodes suivantes compte tenu de la fréquentation des structures à ces périodes et de la nécessité pour les salariés de prendre leurs congés :

- du 07 au 25 août 2017
- du 26 décembre au 02 janvier 2018

Le relais d'assistantes maternelles restera quant à lui ouvert sur la période d'été.

B. Accueil de loisirs à Locminé

Rapporteur M. Benoit QUERO

M. le Président informe que lors des petites vacances 2017 (hiver, printemps et automne), le Centre de loisirs occupera les locaux de l'école Notre-Dame du Plasker, l'ITEP Le Quengo n'étant pas disponible.

Le tarif proposé par le Directeur de l'école en accord avec le Président de l'OGEC est fixé à 85 € par jour. Un forfait journalier de 15 € sera ajouté lorsque le chauffage est en fonctionnement.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'APPROUVER la proposition de location de l'école Notre Dame du Plasker et les tarifs,*
- *D'AUTORISER le Président à signer la convention de location proposée.*

XIII. CIAS

A. Autorisation de solliciter une ligne de trésorerie de 250 000 €

Rapporteur M. Benoit QUERO

M. le Président informe que le C.I.A.S. est contraint par une gestion financière tendue, et qu'il ne dispose pas d'une trésorerie suffisante lui permettant d'honorer ses charges en attendant le versement des contributions des partenaires.

De ce fait, le C.I.A.S. a besoin d'avoir recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000€.

Marie Christine TALMONT demande à quel montant sont les participations des partenaires, pour savoir si la ligne de trésorerie est couverte.

Jean Paul BERTHO indique que la ligne de trésorerie sert uniquement à permettre de compenser le décalage de recettes perçues pour pouvoir payer les salaires. La ligne de trésorerie est remboursée en fin d'année.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'AUTORISER le Président à solliciter pour le C.I.A.S. une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000€, et de mettre en concurrence les établissements bancaires,*
- *D'AUTORISER le Président à retenir la meilleure offre et à signer le contrat de ligne de trésorerie avec l'établissement bancaire retenu.*

B. Versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement **Rapporteur M. Benoit QUERO**

M. le Président informe que courant 2013, l'aménagement du régime indemnitaire de BAUD Communauté a été étudié dans son ensemble.

Le C.I.A.S. avait posé une problématique particulière puisque le régime indemnitaire était bas et qu'il était contraint budgétairement. Par ailleurs, il avait été constaté que la plupart des CCAS qui attribuaient du régime indemnitaire était obligé de demander une contribution au budget général face à l'impossibilité d'augmenter significativement le taux horaire d'intervention.

C'est ainsi que par délibération en date du 4 décembre 2013, le Conseil communautaire de BAUD Communauté avait décidé de participer financièrement à la mise en place du régime indemnitaire pour le CIAS à compter du 1^{er} janvier 2014 dans la limite de cette dépense supplémentaire estimée à 67 561,08 € par rapport au régime indemnitaire précédemment pour l'année 2014.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des subventions perçues depuis 2014 et le montant de la subvention sollicitée pour 2017. La subvention demandée pour 2017 est supérieure à celle des années passées en raison de la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2017 qui est étendue pour les agents non titulaires du CIAS notamment.

	Montant Subvention versée	Détail Subvention	Dép suppl réelle RI	Régularisation
Année 2014	67 561,08 €	estimatif 2014	72 434,07 €	4 872,99 €
Année 2015	77 307,06 €	estimatif 2015 : 72 434,07 € régul 2014 :	70 032,20 €	-2 401,87 €

		4 872,99 €		
Année 2016	67 630,33 €	estimatif 2016 : 70 032,20 € régul 2015 : - 2 401,87 €	71 840,79 €	1 808,59 €
Année 2017	92 775,47 €	estimatif 2017 : 90 966,88 € régul 2016 : 1 808,59 €		

Marie Christine TALMONT demande si les non titulaires sont compris dans l'attribution du régime indemnitaire.

Benoît QUERO indique que oui depuis la création de CMC.

Pascal ROSELIER demande pourquoi il y a une telle évolution du montant de la subvention.

Alain LEMOINE indique que l'évolution est due au changement des conditions d'attribution du Régime indemnitaire, et notamment au niveau des bénéficiaires du RIFSEEP qui a été ouvert aux non titulaires dès le premier jour de contrat (avant Baud Communauté demandait une ancienneté de CDD pour en bénéficier).

Raymond LE BRAZIDEC demande le tarif du CIAS, car le CCAS de Saint Jean Brevelay facture à hauteur de 21€41 de l'heure, avec 27 agents, et le service est équilibré.

Jean Paul BERTHO indique que le tarif horaire facturé est de 21.87€.

Hervé LAUDIC demande combien il y a d'agents au CIAS.

Jean Paul BERTHO précise qu'il y a 50 agents mais pas en Equivalent Temps Plein. Le volume horaire est de 60 000 heures par an.

Jean Paul BERTHO indique que les structures privées ou publics pratiquent les mêmes tarifs.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **DE VERSER une subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget du CIAS pour un montant de 92 776 €, et de prévoir les crédits budgétaires correspondants au budget prévisionnel de Centre Morbihan Communauté.**

Conclusion du Président :

« Le Maître mot de 2017 sera pour nous le « Projet de Territoire », dont l'élaboration va débiter dans les prochains jours par des rencontres entre le Cabinet « Ouest Cité Conseil » et l'ensemble des Maires, seuls, ou accompagnés d'autres élus communautaires.

Ce projet constituera un véritable plan stratégique et opérationnel autour d'enjeux forts, l'économie et l'emploi, les déplacements, le logement, les services à la population, la culture, le sport, la jeunesse, l'environnement ... mais également l'organisation territoriale, la solidarité ou encore la fiscalité, pour la période 2017-2026.

Pour que ce projet soit parfaitement en phase avec les attentes du territoire, et nous avons beaucoup insisté auprès du Cabinet, il devra largement associer la population mais aussi les élus communaux.

Le travail devra naturellement porter sur d'une part :

- *L'extension ou non à l'ensemble de CMC des compétences exercées par l'une ou l'autre des communautés historiques, je pense notamment à la culture, avec les Ecoles de Musique et la situation particulière de Saint Jean Brévelay, le CIAS qui n'existe actuellement que sur Baud ou encore la compétence piscine avec l'équipement de Plumelec.*

D'autre part :

- *La préparation de l'intégration de compétences nouvelles obligatoires, la GEMAPI, les aires d'accueil des gens du voyage ou encore l'assainissement collectif en 2020.*

Nous avons 3 ans pour faire de Centre Morbihan Communauté une grande communauté. »

Pascal ROSELIER indique qu'il avait sollicité une réunion avec le Président et les élus de CMC, le 1^{er} février 2017 qui a été constructive et il remercie le Président et les participants de cet échange.

Il indique qu'ils avaient effectué plusieurs demandes auprès du Président sur les conditions de mariage, et que suite à cette réunion, il a eu des réponses qui lui semblent plutôt positives.

Pour certains éléments il a eu des engagements écrits, et sur d'autres il a eu des engagements moraux.

De ce fait, Pascal ROSELIER précise qu'il confirme que Moréac restera à Centre Morbihan Communauté.

XIV. Questions diverses

Prochaines réunions :

Mercredi 22 Mars 2017

Bureau communautaire

Jeudi 30 Mars 2017

Conseil communautaire

Le Président demande aux conseillers communautaires s'ils seraient d'accord que le conseil soit enregistré notamment pour être le plus précis possible dans la rédaction du compte rendu.

A l'unanimité les conseillers valident l'enregistrement pour le prochain conseil.

Le Président indique que CMC est sollicité pour participer au Concours des maisons fleuries, et sollicite la désignation d'un élu.

Patricia CONAN propose d'y participer.

Les élus du conseil communautaire demandent à disposer de la liste des conseillers communautaires avec leurs contacts.

Compte tenu que tous les conseillers ne souhaitent pas communiquer tous leurs contacts, le Président propose que pour le prochain conseil communautaire la liste des conseillers communautaires circulera afin que chaque élu indique les coordonnées qu'ils souhaitent communiquer aux autres membres du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

Annexes :

ANNEXE I. B. : PV DU CONSEIL DU 08/02/2017	EN PIECES JOINTES
ANNEXE II. A. : TABLEAUX PPI	EN PIECES JOINTES
ANNEXE II. D1. : COMPTES ADMINISTRATIFS DÉTAILLÉS 2016	EN PIECES JOINTES
ANNEXE II. D2. : COMPTES ADMINISTRATIFS SIMPLIFIÉS 2016	EN PIECES JOINTES
ANNEXE II. E. : PROSPECTIVE FINANCIERE	EN PIECES JOINTES
ANNEXE III. A. : SCENARII SYSTEME D'INFORMATION CHEOPS	EN PIECES JOINTES
ANNEXE V. A. : TABLEAU DES EFFECTIFS	EN PIECES JOINTES
ANNEXE VIII. A. : CONVENTION EREF	EN PIECES JOINTES
ANNEXE VIII.B. : 1-PLAN DU PROJET ET 2-PLAN DE FINANCEMENT	EN PIECES JOINTES
ANNEXE VIII. D. : PLAN	EN PIECES JOINTES
ANNEXE VIII. E. : COURRIER DE L'ENTREPRISE UTILITIES PERFORMANCE	EN PIECES JOINTES
ANNEXE VIII. F. : COURRIER DE L'ENTREPRISE TRANSPORT B.L.G.T.	EN PIECES JOINTES
ANNEXE IX. A. : REGLEMENT INTERIEUR	EN PIECES JOINTES
ANNEXE IX. B. : BROCHURE RENTREE SCOLAIRE	EN PIECES JOINTES
ANNEXE X. A. 1. : CONVENTION 2017	EN PIECES JOINTES
ANNEXE X. A. 2. : CONVENTION DE PARTENARIAT	EN PIECES JOINTES
ANNEXE XI. B. : RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL	EN PIECES JOINTES
ANNEXE XII. B. : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	EN PIECES JOINTES